

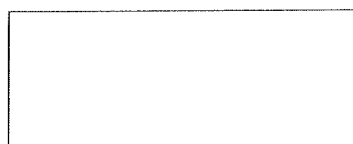
DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 27



N°180

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, VACHER Annie, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur José LESERRE
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires
Culturelles/Service des Relations Internationales

OBJET : Attribution d'une subvention aux associations "La Compagnie des Grandes Personnes" et "Les Poussières" dans le cadre de la coopération culturelle décentralisée avec la commune de Beit Jala

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DANDRIEUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu le budget primitif 2023 de la Commune ;

Vu le contrat de coopération avec la commune de Beit Jala, signé en 1997 et renouvelé en 2010 ;

Considérant l'intérêt que la Commune porte à la promotion des acteurs culturels locaux ;

Considérant la demande de commune de Beit Jala en vue d'obtenir une formation en matière de construction de marionnettes et de lanternes dans la perspective de l'édition 2024 du Festival culturel pour la Paix à Beit Jala ;

Considérant les précédentes collaborations entre la commune de Beit Jala et les associations « Les Grandes Personnes » et « Les Poussières » ;

Considérant l'intérêt de ce projet susceptible d'entretenir la notoriété culturelle d'Aubervilliers sur le plan international ;

Considérant la nécessité d'attribuer à cette fin deux subventions exceptionnelles aux associations « La Compagnie des Grandes Personnes » et « Les Poussières » à hauteur de deux mille cinq cents euros (2 500 €) pour chacune d'elles.

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI)

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations « La Compagnie des Grandes Personnes » et « Les Poussières » à hauteur de deux mille cinq cents euros (2 500 euros) pour chacune d'elles.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023 sur l'imputation RI/6574/048.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20231117-lmc133317A-DE-1-1
Publiée le : 28/11/23
Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,

Karine FRANCOLET

